

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en
exercice : 40

Date de convocation :
15 mars 2024

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures, les Membres du Comité de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Pierre-Jean COURBEY à Gérard RITZ, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Maurice HERIAT à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Linda KWIECIEN, Bruno MINUTIELLO à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Jacques LAMBLIN

Absents : Dominique GEORGE, Christian GEX, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....4
Votants.....26

Délibération 2024 029

MOBILITE

Assistance à maîtrise d'œuvre pour le transport urbain de Lunéville

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-------------------------	------------------------------------------	------	--------	------------	--------------------

18	8	26	0	0	0
----	---	----	---	---	---

Mobilité : Assistance à Maitrise d'Œuvre pour la gestion du transport de Lunéville

Le PETR Pays du Lunévillois, dans le cadre sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), gère le réseau du transport urbain, Luneo, qui couvre la ville de Lunéville et les communes périphériques. Le service est exécuté au travers d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Le PETR du Pays du Lunévillois a confié à la Société Bus Est à titre exclusif la gestion et l'exécution de :

- Ses services réguliers de transport public urbain de voyageurs,
- La gestion de son agence de mobilité (physique et téléphonique).

Le contrat de DSP, d'une durée de 7 ans, a pris effet le 1 juillet 2018. Il se terminera le 30 juin 2025.

Pour préparer au mieux l'échéance de la fin de cette DSP, il est proposé de confier à un organisme extérieur une mission pour accompagner le PETR du Pays du Lunévillois en vue de l'échéance de l'actuelle délégation de service public de transport urbain, dans la recherche des meilleurs modes de gestion à la fois en termes de rationalisation financière que d'efficacité de l'action publique.

Dans les missions confiées à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), il s'agit entre autres :

- D'un audit technique et financier du réseau existant,
- De la mise en place d'une large concertation pour établir les nouveaux besoins,
- D'une présentation technique détaillée du scénario retenu (types de services, itinéraires, kilométrages, arrêts, grille horaire, matériels roulants nécessaires...),
- D'assister le PETR dans la gestion de la fin de contrat,
- D'une assistance juridique pour rédiger la rédaction des pièces nécessaires à la consultation, le choix du mode de gestion, l'analyse des offres et la conduite des négociations éventuelles ainsi que le contrôle de la première année d'exploitation.

Le recrutement de l'AMO se fait selon un marché à procédure adaptée dans la limite d'un budget de 80 000 € HT.

L'analyse et le choix de l'AMO seront réalisés par la Commission d'Appel d'Offres du PETR dans la limite de ce budget et sur la base du mieux disant.

Sur présentation du vice-président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à lancer le marché à procédure adaptée pour le recrutement de l'AMO pour la gestion du transport urbain.
- **AUTORISE** la commission d'appel d'offres du PETR du Pays du Lunévillois à retenir l'AMO sur la base du mieux disant dans la limite du plafond budgétaire de 80 000 € HT
- **DEMANDE** au président de faire état au prochain comité de pôle du choix effectué
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches administratives et financières et à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget annexe du transport 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 mars 2024
Philippe DANIEL,
Président.

